

Conférence de l'Union
Trente troisième (33^e) Session ordinaire
Du 9 au 10 février 2020
Addis-Abeba, ÉTHIOPIE

**Deuxième Rapport d'examen biennal de
la Commission de l'Union Africaine sur
la mise en œuvre de la Déclaration de
Malabo sur la croissance et la
transformation accélérées de
l'agriculture pour une prospérité
partagée et de meilleures
conditions de vie**

**Décision de la Conférence
(Assembly/AU/2(XXIII) de juin 2014**

**Le Rapport d'étape 2019 à la Conférence
Accent sur "La résilience et les moyens de subsistance"**

*(Projet de rapport approuvé par la 3^e
Session ordinaire du Comité Technique
Spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le
développement rural, l'eau et
l'environnement en octobre 2019)*

**Département de l'économie rurale et
de l'agriculture (DREA)**



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
1. INTRODUCTION	4
2. LE PROCESSUS ET LA MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU RAPPORT DE 2019	7
2. A) LE PROCESSUS	7
2. B) LA MÉTHODOLOGIE	10
3. CONCLUSIONS PRINCIPALES	13
3. A) LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES ENGAGEMENTS	13
3. B) ÉVOLUTION DES PERFORMANCES DES ÉTATS MEMBRES ENTRE LES DEUX CYCLES DU PROCESSUS D'EB	20
4. PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE	24
4. A) AFRIQUE CENTRALE	24
4. B) AFRIQUE ORIENTALE	24
4. C) AFRIQUE DU NORD	25
4. D) AFRIQUE AUSTRALE	26
4. E) AFRIQUE DE L'OUEST	26
4.F)PERFORMANCE CONTINENTALE	28
5. FAITS SAILLANTS SUR LA RÉSILIENCE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE: DÉFIS ET PERSPECTIVES	29
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	34
6. A) CONCLUSIONS ET PRINCIPAUX POINTS FORTS DU RAPPORT D'EB DE 2019	34
6. B) RECOMMANDATIONS	35
7. PERFORMANCE INDIVIDUELLE DES ÉTATS MEMBRES: LES FICHES DE PERFORMANCE DES PAYS	38
8. ANNEXE: BASE DE DONNÉES, DONNÉES BRUTES DES PAYS	39

AVANT-PROPOS

En janvier 2018, la Commission de l'Union Africaine a présenté le Rapport inaugural d'examen biennal sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie à la Conférence des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine à Addis-Abeba, en Éthiopie. Cela répondait à l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement afin qu'un rapport de suivi soit produit tous les deux ans, à partir de 2017. Le lancement du rapport inaugural a été une étape importante pour l'Afrique et a suscité un intérêt considérable parmi les États membres de l'UA car il a montré la performance absolue et relative des pays sur les sept engagements de la Déclaration de Malabo.

La Déclaration de Malabo donne l'orientation sur la transformation de l'agriculture africaine pour la période 2015 - 2025, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), en tant que moyen de contribuer à la réalisation des objectifs du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique. Le suivi, la surveillance et les rapports sur les progrès dans la mise en œuvre afin d'atteindre les buts et les objectifs de la Déclaration de Malabo constituent un mécanisme important en vue d'assurer qu'il y a une volonté politique, soutenue par des actions appropriées, de réaliser la croissance et la transformation de l'agriculture sur le continent d'ici à 2025 pour améliorer les conditions de vie et la prospérité partagée des citoyens africains.

Le Rapport inaugural d'examen biennal a montré que 20 des 47 pays qui ont présenté des rapports étaient sur la bonne voie de réaliser les buts et les objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici à 2025. Le lancement du rapport a suscité une réaction positive de la part des États membres de l'UA qui ont montré un empressement à voir une amélioration de leurs scores globaux respectifs. Par la suite, les pays ont demandé un appui en vue d'améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données afin de suivre les indicateurs dans le processus d'examen biennal. Cet appui a été fourni par la Commission de l'Union Africaine et l'agence de développement de l'UA (AUDA-NEPAD) avec le soutien de diverses institutions techniques et d'experts.

L'amélioration des capacités en vue d'une meilleure collecte et analyse des données sont très importantes dans ce processus. Toutefois, les données recueillies et analysées devraient refléter le résultat des actions menées au niveau du pays en termes de politiques appropriées, de réglementation et d'arrangements institutionnels pour une mise en œuvre efficace des programmes et des projets de sécurité agricole, alimentaire et nutritionnelle. Ce qui appelle une urgence renouvelée à la domestication des Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et des Plans régionaux d'investissement agricole (PRIA) de la Déclaration de Malabo. La mise en œuvre efficace de ces plans devrait conduire aux résultats et à l'impact souhaités, ce qui à leur tour devraient entraîner l'amélioration des résultats de chaque pays, et donc de la performance globale du secteur agricole sur le continent.

Ce deuxième rapport sur l'examen biennal s'appuie sur les efforts du premier cycle et suit la performance des pays sur chacun des 47 indicateurs (quatre de plus que dans le rapport inaugural) qui montre la performance du continent vers un secteur agricole entièrement transformé. Des efforts considérables ont été déployés afin d'améliorer la qualité des données, un plus grand nombre de pays ont présenté un rapport dans le cadre de ce cycle, et il y a une tendance globale positive dans la performance des pays, même si quatre pays seulement ont atteint l'étape requise pour être sur la bonne voie. Cette trajectoire doit être maintenue et le rythme des progrès doit être accéléré, tout en mettant en place des mesures qui visent à corriger les faiblesses. Le rapport montre qu'il reste beaucoup à faire dans la marche vers la transformation du secteur agricole en Afrique. Nous devrions collectivement maintenir l'élan, entreprendre des initiatives plus audacieuses et plus profondes pour accélérer le rythme des progrès et veiller à ce que l'agriculture contribue aux buts et aux objectifs fixés par les chefs d'État et de gouvernement d'ici 2025.

Le rapport est le fruit des efforts de collaboration des États membres de l'UA, des communautés économiques régionales (CER), de plusieurs organisations techniques et individus, sous la direction de la Commission de l'Union africaine et de l'agence de développement de l'Union africaine - NEPAD. À travers ce rapport, nous avons le plaisir de présenter l'état des progrès réalisés par les États membres de l'Union dans la mise en œuvre de la Décision de la Conférence de la Déclaration de Malabo sur le PDDAA.

Nous soumettons humblement ce deuxième rapport d'examen biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, à l'examen des organes de l'Union Africaine.

Ambassadeur Josefa Sacko,
*Commissaire à l'Economie Rurale et
à l'Agriculture
Commission de l'Union Africaine*

Dr. Ibrahim Mayaki
*Directeur Général
AUDA-NEPAD*

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le présent document est le deuxième rapport d'examen biennal sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) par le biais de la Déclaration de Malabo sur "L'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie" (réf.: Doc. Assembly/AU/2(XXIII)) qui a été adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en juin 2014 à Malabo, en Guinée équatoriale.
- 1.2. La Déclaration de Malabo comporte sept engagements. En vertu de l'engagement 7 de la Déclaration, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine ont demandé à la Commission de l'UA et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA)¹ de produire un rapport d'étape qui sera présenté à la Conférence de l'UA tous les deux ans, à partir de 2017. Le rapport inaugural de l'examen biennal a été présenté et approuvé par la Conférence de l'UA en janvier 2018.
- 1.3. Après le rapport inaugural d'examen biennal, et conformément à la demande des dirigeants de l'UA, la Commission de l'Union Africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union Africaine (AUDA-NEPAD) ont collaboré étroitement avec les institutions partenaires à: (i) examiner et mettre à jour des mécanismes qu'ils ont développé pour renforcer la capacité de l'Afrique de produire et de gérer des connaissances et des données afin de consolider la planification ainsi que la mise en œuvre fondées sur des données probantes; (ii) plaider en faveur de l'institutionnalisation d'un système d'examen par les pairs qui encourage de bonnes performances en matière de réalisation des progrès dans la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Malabo et reconnaît tous les deux les résultats exemplaires obtenus par le biais de récompenses; et (iii) effectuer le deuxième cycle complet de présentation du rapport d'examen biennal sur les progrès réalisés à la Conférence de l'Union Africaine lors de sa 33^e session ordinaire en février 2020.
- 1.4. Conformément au rapport inaugural, les sept (7) engagements de Malabo ont été traduits en sept (7) domaines thématiques de performance: (i) le réengagement en faveur des principes et des valeurs du processus du PDDAA; (ii) le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture; (iii) l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025; (iv) la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025, grâce à la croissance et à la transformation agricoles inclusives; (v) la stimulation du commerce intra-africain des produits de base agricoles et des services connexes; (vi) le renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production au changement

¹ Depuis juillet 2019, rebaptisée Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).

- climatique et aux autres risques connexes; et (vii) le renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.
- 1.5. Comme indiqué dans le chapitre 3 sur les principales conclusions de ce rapport, ce 2^{ème} rapport sur l'examen biennal présente les sept (7) domaines thématiques de performance, conformément aux engagements dans la Déclaration de Malabo. Le rapport évalue les performances du pays dans la réalisation des buts et objectifs, qui ont été ventilés en vingt-trois (24) catégories de performance, et subdivisés en quarante-sept (47) indicateurs, soit quatre indicateurs de plus que dans le rapport inaugural, couvrant l'insécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments.
 - 1.6. Il était prévu que le rapport inaugural de l'examen biennal favoriserait l'alignement, l'harmonisation et la coordination des efforts multisectoriels et multipartites, y compris les plateformes multi-institutionnelles d'examen par les pairs, l'apprentissage mutuel et la responsabilité mutuelle. Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins d'une évolution importante à cet égard, ce qui montre que les pays africains font effectivement de leur mieux pour sortir du statu quo.
 - 1.7. Un total de quarante-neuf (49) États Membres de l'UA, contre 47 États membres dans le premier rapport, ont rendu compte des progrès accomplis au cours de ce deuxième cycle de l'examen biennal et de ce nombre, 36 États membres ont enregistré des progrès positifs par rapport à leurs scores en 2017. Cela reflète les efforts déployés par les États membres afin de combler les lacunes révélées dans le rapport initial. Toutefois, seuls quatre pays ont obtenu ou dépassé la note minimale de 6,66 requise pour être sur la bonne voie dans ce cycle, contre une note minimale de 3,94 au cours de la période précédente.
 - 1.8. Pour chaque État membre qui fait rapport, les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés sont présentés sous la forme de "Fiche d'évaluation des pays dans la mise en œuvre des engagements de Malabo". La présente période de référence couvre l'évolution du secteur agricole de 2015 à 2018.
 - 1.9. Le rapport vise à présenter les États membres individuels et leurs performances collectives afin de déclencher des programmes d'action au niveau continental, régional et national pour entraîner collectivement la transformation de l'agriculture en Afrique. Le rapport contribue également à créer plus d'appétit auprès d'entités individuelles afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales de collecte de données agricoles et de gestion des connaissances. En s'appuyant sur ce principe, on prévoit que cela favoriserait l'amélioration de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation fondés sur des données probantes, ainsi que sur l'apprentissage mutuel.
 - 1.10. Le rapport souligne la nature inclusive du processus et de l'approche méthodologique qui ont été utilisés pour recueillir, analyser les données et le rédiger. En outre, le rapport présente également les principales conclusions au niveau continental et régional, les profils détaillés et les fiches d'évaluation des différents pays, ainsi que d'une série de

recommandations à l'intention des pays, des organismes régionaux et des institutions continentales.

- 1.11. Sur la base de ce qui précède, les conclusions et les recommandations de ce 2^{ème} rapport d'examen biennal sont présentées comme un autre jalon important qui permet aux dirigeants de l'UA d'apprécier les progrès réalisés jusqu'à présent, tout en notant que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les buts et objectifs de Malabo en 2025. Le rapport identifie des actions collectives et individuelles qui sont nécessaires afin d'accélérer la croissance et la transformation de l'agriculture.

2. LE PROCESSUS ET LA MÉTHODOLOGIE DE PRÉPARATION DU RAPPORT 2019

2.A) Le processus

- 2.1. La CUA et AUDA-NEPAD en collaboration avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) ont organisé l'événement d'apprentissage des politiques de Malabo (MAPLE) qui s'est concentré exclusivement sur l'examen des leçons tirées du processus inaugural de l'examen biennal (EB). L'événement a eu lieu les 23 et 24 avril 2018 à Libreville au Gabon, avant la 14^e réunion de la plateforme de partenariat du PDDAA. Lors de la réunion, les participants qui comprenaient des délégués de gouvernements, des communautés économiques régionales (CER), de la CUA et de l'AUDA-NEPAD, de la coalition des acteurs non étatiques du PDDAA ainsi que des organisations partenaires techniques et de développement, ont souligné l'importance de l'inclusion de multiples parties prenantes dans le processus d'EB et ont exprimé la nécessité d'utiliser les mécanismes qui existent tels que les examens conjoints du secteur agricole (ECS) pour améliorer le processus. Quatre domaines d'action prioritaires ont été identifiés: (i) relier l'EB aux politiques et aux programmes et l'utiliser pour déclencher des changements au niveau des pays; (ii) renforcer les systèmes de données au niveau des pays; (iii) communiquer largement les conclusions de l'EB et améliorer sa visibilité; et (iv) améliorer les instruments techniques, les indicateurs et les processus de l'EB en préparation du cycle d'examen biennal 2019.
- 2.2. À la suite de la réunion MAPLE, la CUA et l'AUDA-NEPAD ont mis en place un groupe de travail sur l'EB afin de discuter de manière constructive sur le processus, les indicateurs et les méthodes de l'EB - y compris le système de pondération des fiches d'évaluation - dans l'objectif d'améliorer les EB suivants. Huit (8) Groupes de travail techniques (GTT) ont été formés et organisés autour des domaines de performance de la Déclaration de Malabo. Les membres des GTT, qui comprenaient des experts techniques de diverses institutions, ont tenu leur première réunion du 30 mai au 1^{er} juin 2018 à Cotonou, au Bénin, et ont convenu d'entreprendre une analyse critique de l'EB initial le long de chaque domaine d'engagement de Malabo, en soulignant les améliorations nécessaires.
- 2.3. Lors d'une réunion de suivi tenue en août 2018 à Addis-Abeba, en Éthiopie, chaque GTT a présenté son rapport d'analyse critique et un plan de travail biennal. Les analyses ont examiné la pertinence des indicateurs de performances, des méthodes d'évaluation des notes techniques de l'EB, ainsi que les points forts et les points faibles des méthodes de gestion des données. Les groupes de travail ont également examiné la qualité des données communiquées par les États membres, en les comparant à d'autres sources, et en notant les erreurs ou les domaines à améliorer dans les rapports des pays.

- 2.4. Dans le cadre du processus d'analyse et d'examen critiques, le Groupe de travail sur l'EB a souligné l'importance de deux questions spécifiques, à savoir l'insécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments qui n'étaient pas dans le premier exercice d'EB. Par conséquent, le Groupe de travail, a recommandé d'ajouter quatre nouveaux indicateurs dans ce cycle. Ces nouveaux indicateurs comprennent: (i)- la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée et sévère dans la population sur la base de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire (FIES) et trois indicateurs de l'indice sur la sécurité sanitaire des aliments qui sont: (ii)- l'Indice des systèmes de sécurité sanitaire des aliments (FSSI) qui mesure la performance d'un pays dans la mise en place de systèmes de sécurité sanitaire des aliments qui répondent aux meilleures pratiques internationales et aux normes internationales de sécurité sanitaire des aliments du Codex Alimentarius; (iii)- l'Indice de sécurité sanitaire des aliments (FSHI) qui mesure la performance d'un pays à réduire les cas de maladies d'origine alimentaire dues à l'exposition à des aliments contaminés, des décès d'origine alimentaire et des cas de cancer du foie causés par l'exposition alimentaire aux aflatoxines; et (iv) l'Indice du commerce des aliments sains qui mesure le pourcentage de réduction des exportations de produits alimentaires rejetés en raison de violations de la sécurité sanitaire des aliments, ventilé par type de violation.
- 2.5. Un nouvel outil de saisie et de gestion des données sur le Web, appelé l'examen biennal électronique (e-EB), a été créé comme toute nouvelle fonctionnalité du processus d'EB 2019. Il s'agit d'une plateforme Web de base de données interactives développée par IFPRI/ReSAKSS, à la demande de la CUA et de l'AUDA-NEPAD, pour faciliter la collecte, l'analyse, l'accès, la gestion et la communication des données sur l'EB au niveau national, régional et continental. Au cours du premier EB, les pays ont enregistré manuellement les données dans un document Microsoft Office Word (c'est-à-dire le modèle de rapport national) qui a ensuite été soumis aux communautés économiques régionales (CER) par courrier électronique. Les CER avaient la responsabilité de transférer manuellement les rapports nationaux de Microsoft Office Word vers une base de données Microsoft Office Excel. L'e-EB devrait améliorer l'efficacité de la saisie des données EB par les pays grâce à une interface conviviale et permettre aux autres utilisateurs des données des CER et de la CUA d'examiner, de valider et de fournir immédiatement un retour d'informations sur celles-ci. La plateforme comprend une base de données en nuage pour le stockage des données, des outils d'analyse qui permettent la production automatique des cartes et des fiches d'évaluation.
- 2.6. Sur la base des résultats de la réunion du GTT tenue en août 2018, une deuxième réunion a été organisée par la CUA à Addis-Abeba du 19 au 21 septembre 2018 avec les Secrétaires permanents et/ou les Directeurs généraux des ministères chargés de l'agriculture des États membres afin de valider les nouvelles directives techniques et le modèle de rapports de pays en vue du deuxième rapport d'EB.
- 2.7. Le Groupe de travail sur les communications, en collaboration avec des acteurs non étatiques, des partenaires techniques et de développement, ont élaboré le "Tableau de bord de l'examen biennal du PDDAA de Malabo: Indicateurs de mise évidence 2019"

afin de fournir aux chefs d'États et de gouvernement un aperçu sur les vingt-deux indicateurs du rapport de 2019. Les partenaires du Groupe de travail ont également créé la trousse interactive de l'examen biennal du PDDAA, une ressource dynamique en ligne qui permet à divers utilisateurs de naviguer dans les résultats de l'EB.

- 2.8. Du 31 octobre au 2 novembre 2018, à Nairobi, au Kenya, la CUA et l'AUDA-NEPAD ont organisé une plateforme de partage d'expérience et d'apprentissage pour les personnes focales nationales de l'EB du PDDAA. L'expérience a offert aux personnes focales de l'EB du PDDAA une plateforme pour partager leurs expériences nationales, discuter des mises à jour dans les indicateurs d'EB et des méthodologies proposées par le Groupe de travail sur l'EB, ainsi qu'examiner la feuille de route de présentation du rapport d'EB de 2019. L'exercice d'apprentissage a permis la finalisation des directives techniques, des méthodologies et du modèle de rapport des pays de l'EB de 2019. En matière de formation des pays sur les nouvelles directives techniques, un atelier de formation des formateurs (FDF) a été organisé en février 2019 à Kigali, au Rwanda. Au cours de l'atelier de FDF, l'organisation d'un atelier de formation continental d'EB a été planifié.
- 2.9. Deux ateliers de formation continentaux sur l'EB ont été organisés: le premier a eu lieu en mars 2019 à Accra, où 40 pays ont participé et le second a eu lieu en avril 2019 à Addis-Abeba avec 11 autres pays qui n'avaient pas pu se rendre à l'atelier d'Accra. À la suite de cela, le deuxième processus d'EB au niveau des pays a été lancé. Comme pour le processus inaugural, il était prévu que chaque État membre devait organiser un atelier à intervenants multiples pour examiner et valider le rapport et les données avant de les soumettre aux CER respectives. Avec l'appui de partenaires techniques, les CER examinent et valident les rapports de l'État membre, elles effectuent la première analyse des données et préparent des résumés régionaux d'EB qui sont validés au niveau régional avant de leur soumission à la CUA.
- 2.10. Afin d'améliorer la préparation des rapports à l'intention du deuxième EB, à travers des rapports et des matériaux de sensibilisation, les institutions de l'UA (notamment le DREA de la CUA, AUDA-NEPAD) ont organisé un atelier technique avec les organismes techniques, les communautés économiques régionales et les partenaires au développement du 22 au 24 mai 2019, à Midrand, en Afrique du Sud. Cette réunion a proposé "La résilience et les moyens de subsistance" comme thème du deuxième rapport d'EB.

Le choix du thème a été motivé par le fait que les pays africains sont de plus en plus confrontés aux chocs résultant du changement climatique (aussi bien des inondations que des sécheresses) et à des incertitudes économiques qui agrandissent la vulnérabilité.

- 2.11. Pour le rapport sur l'examen biennal 2019, 49 des 55 États membres ont présenté à leurs CER respectives leurs rapports nationaux validés. Ce sont: l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burundi, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, la R.D. du Congo, Djibouti, la Guinée

équatoriale, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Eswatini, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Les six États membres qui n'ont pas présenté de rapports sont: l'Algérie, les Comores, l'Égypte, la Libye, la République Sahraouie et le Sao Tomé-et-Principe. Deux de ces pays – l'Égypte et le Sao Tomé-et-Principe - ont présenté des rapports lors du processus initial d'EB. Les CER ont joué un rôle déterminant dans l'engagement et la mobilisation des États membres, ce qui a facilité le rôle de la Commission de l'UA et de l'AUDA-NEPAD dans la compilation du deuxième rapport sur l'examen biennal avec succès.

2.12. À tous les niveaux de responsabilité (national, régional et continental), les principaux défis étaient la collecte, le nettoyage et l'analyse des données en temps voulu, et des ressources limitées pour soutenir la validation des projets de rapport par les multiples parties prenantes. La CUA et l'AUDA-NEPAD encourage toujours les États membres de l'UA à intégrer le processus d'examen biennal dans les systèmes de suivi et d'évaluation réguliers des gouvernements afin d'atténuer les difficultés logistiques et financières, et d'améliorer la qualité du processus et ses résultats.

2.B) La méthodologie

2.13. La Commission de l'UA a élaboré la Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture africaine (AATS) en vue d'évaluer les progrès accomplis par les différents États membres, reconnaître et récompenser les pays les plus performants dans la réalisation de la Déclaration de Malabo.

2.14. L'AATS est fondé sur des méthodes d'évaluation des performances des pays afin de réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration de Malabo.

2.15. Comme l'objectif globale de la Déclaration de Malabo est 2025, la méthode d'évaluation comparative fournit une échelle graduelle et progressive permettant d'évaluer les progrès annuels/biennaux dans les indicateurs sous la forme d'un score. En comparant les scores entre les pays, l'AATS permet une comparaison métrique des performances entre pairs pour stimuler l'amélioration continue des interventions en vue d'atteindre les objectifs communs convenus. Dans ce cas, les critères visent principalement à permettre aux États Membres de voir la manière d'améliorer leur rendement au fil du temps et à chercher les meilleures pratiques pour surmonter les défis identifiés, tout en renforçant la culture de l'amélioration continue ainsi qu'à donner un sentiment d'urgence à la réalisation des objectifs du secteur agricole.

2.16. Les directives techniques 2019 mises à jour offrent des détails sur la méthodologie utilisée dans le calcul de chacun des 47 indicateurs de performance avec l'ensemble des paramètres requis. Les Notes techniques de 2019 fournissent des détails supplémentaires sur les méthodes utilisées afin de calculer les scores de performances,

avec l'année 2015 comme référence pour mesurer la performance, y compris le système de pondération utilisé en d'agréger les scores dans les différents domaines thématiques.

- 2.17. Conformément à la structure de rendement de l'examen biennal (7 domaines d'engagement désagrégés dans 24 catégories de performance, et d'autres en 47 indicateurs), il existe quatre types de scores: le I-score qui est le note attribuée à l'indicateur de performance basée sur une échelle de 0 à 10; le C-score qui est une agrégation des scores I pour la catégorie de performance; le T-score qui est une agrégation des scores C pour le thème de performance ou le domaine d'engagement; et le O-score qui est le score global (d'agrégation des scores T) dans la réalisation de la Déclaration de Malabo. Pour chaque score agrégé (c.-à-d., C-score, T-score et O-score), un même système de pondération est utilisé.
- 2.18. Les algorithmes de calcul correspondant, complètement détaillé dans les Notes techniques de 2019, ont guidé la conception de la base de données destinée à la compilation des données des pays afin de produire la Fiche d'évaluation 2019.
- 2.19. La "Comparaison des scores des pays dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo", et les 55 "Profils de pays" présentés au chapitre 7, constituent la Fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique (AATS) qui résume les progrès accomplis par chaque pays dans la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo.
- 2.20. Les définitions techniques standards suivantes doivent être utilisées pour faciliter une compréhension complète du rapport d'examen biennal et de l'AATS:
- 2.21. **Un objectif:** Il s'agit d'une valeur à atteindre au cours d'une année ultime (année cible) par un élément exprimé en engagement. Par exemple pour l'engagement de "Tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici 2025 à partir de 2015", l'objectif est à 200% d'être atteint d'ici l'année cible 2025 à partir de l'année de référence 2015.
- 2.22. **Un indicateur:** Est un paramètre ou une combinaison de paramètres qui mesure directement (sans autre calcul) la valeur de l'élément qui est mesuré. Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, l'indicateur est "le taux de croissance du commerce intra-africain".
- 2.23. **Un jalon:** C'est la valeur que l'indicateur doit atteindre dans une année de mesure t, pour que le pays soit sur la bonne voie afin d'atteindre l'objectif, en supposant que les progrès soient linéaires. C'est simplement comme un "objectif pour cette année". Ainsi, le jalon peut varier d'une année à l'autre. Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, le jalon de la 3^{ème} année (année de mesure 2018) est de 60% [égal à $(200\%/10) * 3$]. Mais le jalon peut également être constant lorsque la cible est la même de chaque année. Comme dans l'exemple de l'engagement "Augmenter d'au moins 10% chaque année les dépenses gouvernementales destinées à l'agriculture dans le cadre des dépenses nationales" Ensuite, le jalon pour chaque année est de 10%.

- 2.24. **Une note** Il s'agit d'une valeur basée sur une échelle de 0 à 10 qui reflète la performance d'un indicateur au cours d'une année donnée. Comme dans l'exemple de l'engagement ci-dessus, un pays ayant atteint des progrès de 150% dans une année donnée aura une note de 7,5 [égale à $(150/200) * 10$].
- 2.25. **Un indice de référence:** C'est la note correspondant à la valeur du jalon, qui est la note minimum qu'un pays doit obtenir pour être sur la bonne voie au cours de cette année. Comme le jalon: l'indice de référence peut varier d'une année à l'autre et atteindre la valeur maximale de 10 au cours de l'année cible; ou il peut demeurer constant à 10 chaque année. L'indice de référence pour cette période de rapport ou l'année de mesure 2018 est 6,66 comparativement à 3,94 dans l'EB inaugural ou l'année de mesure 2016. Les indices de référence pour les années de mesure futures sont 7,66 pour 2020, 8,65 pour 2022 et 9,57 pour 2024.
- 2.26. **SUR LA BONNE VOIE:** Signifie que le pays obtient une note égale ou supérieure à celle de l'indice de référence et qu'il est donc sur une trajectoire qui va atteindre l'objectif de l'engagement.
- 2.27. **PAS SUR LA BONNE VOIE:** Signifie que le pays obtient une note inférieure à celle de l'indice de référence et qu'il n'est donc PAS sur une trajectoire qui va atteindre l'objectif de l'engagement.

3. CONCLUSIONS PRINCIPALES

3.A) Les progrès accomplis dans la réalisation des engagements

- 3.1. Sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont fait rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la déclaration de Malabo au cours du cycle d'examen biennal 2019, seuls quatre (4) sont en bonne voie de réaliser les engagements du PDDAA de Malabo d'ici 2025. Ce nombre est nettement inférieur aux 20 États membres qui étaient sur la bonne voie en 2017 lors du premier cycle d'examen biennal. Il convient de noter que, de par sa conception, l'indice de référence du cycle de 2019 de 6,66 est beaucoup plus élevé que celui du cycle de 2017 de 3,94.
- 3.2. Les quatre (4) États membres, qui ont obtenu ou dépassé l'indice de référence de 6,66 pour être sur la bonne voie vers la réalisation des engagements de la Déclaration de Malabo en 2025 sont: Le Rwanda (7,24), le Maroc (6,96), le Mali (6,82) et le Ghana (6,67).
- 3.3. À partir de ces résultats, le Rwanda est encore une fois, comme c'était le cas en 2017, le pays le plus performant dans la mise en œuvre des sept (7) engagements de la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.
- 3.4. La note moyenne pour l'ensemble de l'Afrique, sur la base des 49 rapports de pays, est de 4,03, ce qui indique encore une fois que le continent n'est pas sur la bonne voie vers le respect des engagements du PDDAA/Malabo d'ici 2025.

Engagement 1: Nouvel engagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA

- 3.5. Dans le cadre du processus du PDDAA, les États membres sont tenus de manifester leur engagement envers les idéaux et les principes du PDDAA ainsi que de suivre les processus pertinents de celui-ci. Cet engagement exige que les pays atteignent un taux de réalisation de 100% d'ici 2018. Dans l'ensemble, seuls deux des quarante-neuf (49) États membres ayant répondu sont en bonne voie de réaliser cet engagement de Malabo. Ces pays sont le Rwanda et la Tanzanie. Par rapport au dernier EB, quarante-quatre pays ont enregistré des améliorations dans leurs notes tout en restant en dessous du seuil requis en 2018. Trois pays ont obtenu des notes inférieures à celles du rapport initial d'EB. Ces pays sont la Namibie, les Seychelles et le Zimbabwe.
- 3.6. Cet engagement est suivi à travers trois indicateurs spécifiques. Deux de ces indicateurs sont mis en évidence dans ce rapport (l'indice d'achèvement du processus du PDDAA et les politiques fondées sur des données probantes, les institutions de soutien et les ressources humaines correspondantes). Le premier indicateur suit l'achèvement des processus nationaux du PDDAA. Le jalon de 2018 pour cet indicateur a été atteint par 26 des 49 pays ayant soumis un rapport. La performance moyenne des pays qui n'ont pas atteint le jalon de 2018 est de 57,8 % (contre un objectif de 100%).

3.7. Le deuxième indicateur vise à s'assurer que les pays disposent de politiques fondées sur des données probantes, des institutions de soutien et des ressources humaines correspondantes, afin de mettre en œuvre avec succès les PNIA pour atteindre les buts et les objectifs de la Déclaration de Malabo. Sur les 49 pays qui ont fait rapport sur cet indicateur, seuls six (6) pays (la R.D. du Congo, l'Érythrée, le Mali, l'Île Maurice, le Mali, le Rwanda et la Tanzanie) ont atteint l'objectif de 100% de cette année. Cela représente une baisse par rapport aux 29 États membres (62,9 %) qui étaient en bonne voie après avoir atteint l'objectif de 33% en 2017. La conclusion est que même si de nombreux pays ont enregistré des améliorations, les progrès n'ont pas été suffisamment solides afin d'atteindre les objectifs fixés pour le rapport d'examen biennal de 2019.

Engagement 2: Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture

3.8. Les chefs d'États africains se sont à nouveau engagés à allouer au moins 10 pour cent des dépenses publiques annuelles à l'agriculture. Dans l'ensemble, aucun pays n'était sur la bonne voie dans ce domaine thématique du renforcement du financement des investissements dans l'agriculture, bien qu'il soit un moteur essentiel de la transformation de l'agriculture. Cet engagement est suivi à travers trois indicateurs spécifiques. Deux de ces indicateurs sont mis en évidence dans ce rapport.

3.9. Le premier de ces indicateurs concerne la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses publiques totales. Les États membres ont alloué des dépenses publiques agricoles à des taux différents allant de 0,1% à 17,7%. Seuls quatre (4) États membres, à savoir: le Burundi, le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie ont atteint l'objectif au cours de la période considérée, soit une baisse par rapport aux 10 pays de l'EB précédent. Dans l'ensemble, seuls 8,2 % des États membres ont atteint ou dépassé l'engagement de dix pour cent (10%) ce qui représente une baisse générale dans les résultats de la période précédente qui était de 21,2%.

3.10. En ce qui concerne l'indicateur sur l'accès croissant des petits exploitants agricoles/ménages ruraux aux services financiers et à leur utilisation dans les transactions agricoles (achat d'intrants, de machines, de technologies de stockage, etc.), les résultats suggèrent une piètre performance. Sur les 39 États membres qui ont fait rapport, seuls deux (soit 5%) sont sur la bonne voie (l'Île Maurice et les Seychelles avec 100%) par rapport aux 4 pays qui étaient sur la bonne voie dans l'EB précédent. La performance globale a été très faible, seuls seize pays ont obtenu une valeur de 30% ou plus sur cet indicateur.

3.11. Les États membres doivent mettre davantage l'accent sur cet engagement en augmentant les investissements publics dans l'agriculture. Ils doivent améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les petits exploitants agricoles/ménages ruraux qui, à leur tour, accroîtront les investissements dans le secteur agricole car ils sont le segment le plus grand et le plus important de acteurs des chaînes de valeur agricoles.

Engagement 3: Éradication de la faim d'ici 2025

- 3.12. Sur l'engagement d'éradiquer la faim en Afrique d'ici 2025, les dirigeants africains ont décidé d'accélérer la croissance agricole, de réduire les pertes après récolte, d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer l'état nutritionnel en Afrique. Dans l'ensemble, seul un pays (l'Ouganda) est sur la bonne voie à cet égard. Cet engagement est suivi à travers vingt et un indicateurs spécifiques. Onze de ces indicateurs sont mis en évidence dans ce rapport.
- 3.13. L'accès aux intrants agricoles et technologies est essentiel à l'amélioration des rendements et de la productivité ainsi que permettre à l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025. Toutefois, en moyenne, pour les six (6) indicateurs sur l'accès aux intrants et aux technologies agricoles, aucun des États membres n'est sur la bonne voie.
- 3.14. En effet, (a) des quarante-deux (42) États membres qui ont déclaré avoir utilisé des engrais jusqu'au minimum recommandé de 50kg de nutriments/ha, seuls cinq (5) pays, l'Éthiopie, le Maroc, les Seychelles et la Tunisie, ont toujours atteint l'objectif au cours de la période considérée.
- 3.15. Inversement, il est encourageant de constater que vingt-six (26) États membres des quarante et un (41) qui ont fait rapport sur l'accroissement de la taille de la zone irriguée de 100% en l'an 2025 (le jalon de 2018 est de 65%) ont fait des progrès importants (au-dessus de 65%, donc sur la bonne voie) vers la réalisation de l'objectif.
- 3.16. Dans le même ordre d'idée, seize (16) États membres (à savoir, l'Angola, le Botswana, l'Érythrée, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Nigéria, le Rwanda, le Sénégal, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie) ont dépassé le seuil de 30% de 2018 et étaient donc en bonne voie de doubler les niveaux actuels de qualité des intrants agricoles pour les cultures (semences), le bétail (race) et la pêche d'ici 2025.
- 3.17. En ce qui concerne l'accès aux services de conseils agricoles, sept (7) pays (à savoir Eswatini, l'Île Maurice, le Maroc, le Nigéria, les Seychelles, la Tunisie et le Zimbabwe) sont sur la bonne voie. Un autre groupe de sept (7) pays des 49 n'ont pas fait rapport sur cet indicateur. (Le Botswana, la RDC, l'Érythrée, la Guinée Bissau, la Somalie, l'Afrique du Sud et le Soudan du Sud).
- 3.18. Le continent dans son ensemble s'efforce d'accroître le niveau des investissements dans la recherche et le développement agricole à au moins 1% du PIB agricole; seuls douze (12) pays, à savoir l'Angola, le Cameroun, le Tchad, le Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Madagascar, l'Île Maurice, le Nigéria, les Seychelles, la Sierra Leone et la Tunisie, ont été en mesure d'investir de façon constante au cours de la période considérée, au moins 1% du PIB agricole dans la recherche et le développement agricole.
- 3.19. La propriété et la sécurité des droits sur les terres agricoles incitent les agriculteurs à augmenter leurs investissements et, en fin de compte, leur productivité et à assurer la viabilité de l'environnement. On prévoyait qu'en 2018 100% des ménages agricoles des

États membres devaient avoir des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles. Des trente-sept (37) pays qui font rapport sur cet indicateur, seuls trois (3) pays (à savoir l'Île Maurice, les Seychelles et la Tunisie) sont sur la bonne voie. Moins de 10% des ménages agricoles possèdent ou ont des droits sur les terres agricoles dans 14 États membres, à savoir l'Angola (0,0%), le Burundi (0,6%), le Burkina Faso (1,6%), le Tchad (0,0%), l'Éthiopie (9,8%), le Gabon (2,8%), le Ghana (7,5%), le Madagascar (0,6%), le Malawi (0,1%), la Mauritanie (5,5%), le Mozambique (6,0%), le Sénégal (3,7%), Eswatini (0,9 %) et la Tanzanie (1,2%).

- 3.20. L'augmentation durable et inclusive de la productivité agricole est essentielle à l'amélioration des performances du secteur agricole et au cœur de la vision de la Déclaration de Malabo d'avoir une transformation et un développement dirigé par l'agriculture. Sur les quarante-cinq (45) États membres qui ont déclaré des taux de croissance des rendements des produits de base nationaux, neuf (9) ont atteint ou dépassé en 2018, l'augmentation minimale de 30%, par rapport à 2015, nécessaire pour être sur la bonne voie. Ce sont: le Botswana (37,4%), le Burundi (38,3%), le Libéria (41,0 %), le Mozambique (35,6%), la Namibie (51,7%), le Rwanda (220,7%), les Seychelles (188,9%), le Soudan (255,9%) et le Togo (92,5%).
- 3.21. Bien que mal documentée dans de nombreux pays d'Afrique, les efforts visant à réduire les pertes après récolte pourrait accroître considérablement la disponibilité de la nourriture, les entreprises et le commerce agricole. L'objectif des États membres était de réduire les pertes après récoltes de 15% entre 2015 et 2018. Sur les dix-neuf (19) États membres qui ont fait rapport sur ce sujet, dix (10) ont atteint l'objectif de 15% de réduction par rapport au niveau de 2015 requis pour être sur la bonne voie. Ils comprennent: l'Angola (36,0%), le Bénin (27,5%), la Côte d'Ivoire (31,9%), l'Île Maurice (22,7%), le Nigéria (26,4%), le Rwanda (19,7%), la Sierra Leone (46,1%), la Tanzanie (42,5%), le Togo (21,4%) et l'Ouganda (44,6%).
- 3.22. L'objectif continental de réduire la proportion de la population sous-alimentée à 5% ou moins d'ici 2025 n'a pas encore été atteint. Sur les trente-trois (33) États membres qui ont fait état de progrès sur cet indicateur, seuls huit (8) pays sont sur la bonne voie. Ce sont: le Tchad (18,1%), la Gambie (10,6%), le Ghana (5,9%), le Maroc (3,4%), le Nigeria (2,6%), la Tanzanie (7,3%), la Tunisie (4,7%), et le Zimbabwe. Il convient de noter que 4 États membres ont atteint l'objectif de 2025 en matière de sous-alimentation. Le Maroc (3,4%), le Nigéria (2,6%), la Tunisie (4,7%) et le Zimbabwe (0,1%). Cependant, la sous-alimentation reste élevée (au-dessus de 25%) dans 14 États membres, à savoir: l'Angola (38,0%), le Botswana (28,5%), le Burundi (28,0%), la République centrafricaine (36,0%), le Congo (40,9%), l'Éthiopie (20,6%), le Libéria (40,7%), le Malawi (28,4%), la Sierra Leone (30,9%), l'Afrique du Sud (26,7%), l'Ouganda (39,7%) et la Zambie (44,5%).
- 3.23. L'objectif continental de réduire la prévalence du retard de croissance (% d'enfants de moins de 5 ans) à 10% ou moins n'a pas encore été atteint. Sur les quarante-cinq (45) États membres qui ont fait état de progrès dans la réduction des retards de croissance,

seuls sept (7) pays sont sur la bonne voie. Ce sont: le Cap Vert (11%), la Côte d'Ivoire (22,1%), la Gambie (15,7%), les Seychelles (6,7%), Eswatini (19,9%), la Tunisie (8,0%) et le Zimbabwe (7,8%) Il convient de noter que trois (3) États membres ont atteint l'objectif de 2025 en matière de retard de croissance, ce sont les Seychelles (6,7%), la Tunisie (8,0%) et le Zimbabwe (7,8%). Les retards de croissance sont encore très élevés (au-dessus de 25%) dans 26 États membres. Ce sont: l'Angola (38,0%), le Bénin (32,2%), le Burundi (56,0%), le Burkina Faso (25,0%), le Cameroun (31,4%), la République Centrafricaine (37,7%), le Tchad (31,9 %), la République démocratique du Congo (43,0%), la Guinée équatoriale (26,2%), l'Éthiopie (38,4%), la Guinée (30,3%), la Guinée-Bissau (27,6%), le Kenya (26,0%), le Lesotho (35,6%), le Libéria (35,5%), le Madagascar (41,6%), le Malawi (33,1%), le Mozambique (43,0%), le Niger (47,8%), le Nigéria (37,0%), le Rwanda (34,9%), la Sierra Leone (37,9 %), le Soudan (36,0%), la Tanzanie (31,8%), l'Ouganda (27,1%) et la Zambie (34,6%).

3.24. L'indice de sécurité sanitaire des aliments est un nouvel indicateur qui a été introduit en vue de suivre la performance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments dans les États membres. Pour ce cycle de rapport d'EB, les États membres étaient censés obtenir une note minimale de 30% dans les systèmes fonctionnels de sécurité sanitaire des aliments afin d'être sur la bonne voie. Sur les 48 États membres qui ont communiqué des informations, quarante-six (46) sont sur la bonne voie. Les deux (2) États membres qui ne sont pas sur la bonne voie sont la Somalie et le Soudan du Sud. Des 46 qui sont sur la bonne voie, neuf (9) États membres disposent de systèmes de sécurité sanitaire des aliments qui entièrement fonctionnels (à 100%). Ce sont: le Burundi, l'Éthiopie, le Ghana, la Mauritanie, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda et la Sierra Leone.

Engagement 4: Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

3.25. L'engagement de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, grâce à la croissance et à la transformation inclusive de l'agriculture comprend la détermination de faire en sorte que le processus de croissance et de transformation agricole soit inclusif et contribue au moins à 50% à l'objectif global de réduction de la pauvreté, à travers des mesures visant à assurer une croissance robuste du PIB agricole, des partenariats public-privé inclusifs dans les chaînes de valeur ainsi que la participation des jeunes et des femmes. Dans l'ensemble, sur cet engagement, seuls neuf (9) États membres sur les quarante-neuf (49) qui ont fait rapport sont sur la bonne voie. Ce sont: le Bénin, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Maroc, le Rwanda, la Sierra Leone et la Tunisie. L'engagement est suivi à travers huit indicateurs spécifiques. Quatre de ces indicateurs sont mis en évidence dans ce rapport.

3.26. Tout comme en 2003, à Maputo, à Malabo, les États membres de l'Union Africaine se de nouveau engagés à atteindre un minimum de 6% de taux de croissance par an de la valeur agricole afin de réduire la pauvreté de manière significative. Sur les quarante (40) États membres qui ont fait rapport sur le taux de croissance de l'indicateur de la valeur ajoutée agricole, seuls trois (3) sont en bonne voie d'atteindre systématiquement des

taux de croissance annuels d'au moins 6%. Ce sont l'Angola, le Gabon et le Libéria. C'est une importante baisse par rapport à la période initiale de déclaration de l'EB qui montrait que 18 pays avaient un taux de croissance annuel d'au moins 6% et qu'ils étaient donc sur la bonne voie.

- 3.27. La participation des jeunes au développement du secteur agricole est essentielle à la réduction du chômage et de la pauvreté. Ainsi, la volonté de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles en 2025 est essentielle. Les données sur la proportion des jeunes qui sont engagés dans de nouvelles opportunités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles ne sont pas disponibles dans la plupart des États membres et celles qui sont disponibles ne sont pas fiables, il est donc difficile de rendre compte sur cet engagement d'une manière adéquate. Quatorze (14) États membres ont communiqué des chiffres égaux ou supérieurs au jalon de 2018 de 9%. Ces États membres sont: le Bénin (19,9%), le Burundi (18,8%), le Cameroun (17%), le Tchad (26,2%), la Côte d'Ivoire (15,8%), le Ghana (9,5%), le Madagascar (13,6%), le Malawi (37,3%), le Mali (34,8%), la Mauritanie (10,4%), le Maroc (23,6%), le Rwanda (14,1%), le Soudan (13 1%) , et la Zambie (10,8%) En comparaison au Rapport d'examen biennal de 2017, un plus grand nombre de pays (32) ont fait communiqué sur ce sujet que lors de la période de présentation du premier rapport d'EB (22). Les États membres devraient consentir des efforts considérables à la création des opportunités pour les jeunes dans l'agriculture ainsi qu'à recueillir et à suivre les données sur leur emploi.
- 3.28. Les États membres se sont également engagés à porter à 20% la proportion de femmes rurales qui sont autonomisées dans l'agriculture d'ici 2025, contre un jalon de 10% en 2018. Sur les vingt-deux (22) États membres qui ont fait rapport sur cet indicateur, seuls huit (8) sont sur la bonne voie. Ce sont: le Bénin (10,5%), l'Éthiopie (40,7%), le Gabon (45,1%), le Ghana (18,0%), l'Île Maurice (100%), le Maroc (13,4%), le Rwanda (46,0%) et la Tunisie (21,9%). Il s'agit d'une baisse de la performance par comparaison au rapport initial d'EB dans lequel moins de pays (19) ont fait rapport et jusqu'à 16 pays étaient sur la bonne voie.
- 3.29. Le manque de données continue poser des problèmes à l'établissement de rapports sur les progrès réalisés en matière des indicateurs de la participation des femmes et des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles, les États membres de l'Union africaine doivent effectuer plus d'enquêter afin de produire des données sur ces indicateurs.

Engagement 5: Stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles

- 3.30. L'objectif continental de stimuler le commerce intra-africain est de tripler les échanges intra-africains des produits et des services agricoles d'ici 2025. Pour que cet engagement soit atteint, les États membres se sont voués à accroître de manière significative la valeur du commerce des produits de base et des services agricoles en Afrique en créant un environnement propice au commerce intra-africain des produits de base agricoles. Au total, trente-huit (38) États membres ont fait rapport sur tous les trois

(3) indicateurs qui évaluent les progrès réalisés sur cet engagement qui sont: (i) Taux de croissance de la valeur du commerce des produits de base et des services agricoles en Afrique, (ii) Indice de facilitation du commerce et (iii) Indice de volatilité des prix alimentaires intérieurs. Lorsque les trois (3) indicateurs sont agrégés, vingt-neuf (29) États membres sont en bonne voie de respecter cet engagement.

3.31. Cependant, pour l'indicateur mis en évidence dans le présent rapport (Taux de croissance de la valeur du commerce des produits de base et des services agricoles en Afrique), seuls sept (7) des trente-huit (38) États membres qui ont présenté un rapport sont sur la bonne voie. Ces sept (7) États membres très performants sont: le Bénin, la République centrafricaine, le Congo, l'Érythrée, la Guinée, le Madagascar et la Sierra Leone. Cela se compare aux trois (3) pays – le Lesotho, le Niger et le Sénégal - sur les vingt-neuf (29) pays qui avaient fait rapport au cours du cycle d'EB précédent et qui étaient sur la bonne voie.

Engagement 6: Renforcer la résilience à la variabilité climatique

3.32. L'engagement à renforcer la résilience à la variabilité climatique vise à améliorer les capacités de résilience des ménages aux risques climatiques et météorologiques ainsi qu'à créer un investissement permanent dans le renforcement des capacités de résilience. Dans l'ensemble, onze (11) États membres représentant 22,4% des pays qui ont soumis des rapports sont en bonne voie de concrétiser l'engagement de renforcer la résilience à la variabilité climatique. Ces pays sont: le Burundi, le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie et l'Ouganda.

3.33. Cet engagement est suivi à travers trois indicateurs spécifiques, dont deux sont présentés dans ce rapport (part des terres agricoles qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres; et l'existence de lignes budgétaires du gouvernement pour répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement des capacités de la résilience).

3.34. En ce qui concerne la performance de la part des terres agricoles qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres, sur les trente-six (36) États membres qui ont communiqué des données, seuls quatorze (14) États membres sont sur la bonne voie. Pour que les pays soient sur la bonne voie en ce qui concerne la part des terres agricoles qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres, au moins 15% des terres agricoles devraient placées sous des pratiques de gestion des terres et de l'eau d'ici 2018. Les pays les plus performants sont: l'Angola (21,2%), le Burundi (30,8%), le Cap-Vert (49,0%), l'Érythrée (31,2%), l'Éthiopie (20,3%), le Gabon (18,7%), le Ghana (51,1%), le Malawi (23,1%), le Mali (29,1%), le Maroc (49,9%), le Rwanda (59,2%), les Seychelles (80,0%), le Soudan (29,0%), et l'Ouganda (32,3%).

3.35. En ce qui concerne l'existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses dans les initiatives de renforcement de la résilience, un seul (1)

État membre, le Maroc, est sur la bonne voie. L'Île Maurice était le seul État membre à être sur la bonne voie pour cet indicateur dans l'EB initial.

- 3.36. Les États membres de l'UA doivent mettre en place des mesures visant à accroître la part des terres qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau ainsi qu'engager des budgets pour des initiatives de renforcement de la résilience afin de réduire les vulnérabilités des moyens de subsistance de leurs citoyens.

Engagement 7: Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

- 3.37. Les États membres de l'UA se sont engagés à aligner, harmoniser et coordonner les plateformes multisectorielles et multi-institutionnelles pour l'examen par les pairs, l'apprentissage mutuelle et la responsabilité mutuelle. L'objectif de l'examen biennal pour tous les États membres était d'obtenir une note de 100% en ce qui concerne l'existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs d'ici 2018. Dans l'ensemble, sur les quarante-neuf (49) États membres qui ont fait rapport sur cet engagement, seuls sept (14) sont sur la bonne voie: le Burkina Faso, le Bénin, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi, le Mali, l'Île Maurice, le Maroc, le Niger, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie.
- 3.38. Cet engagement est suivi à travers trois indicateurs spécifiques, dont l'un est mis en évidence dans le présent rapport (Existence de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs pour la responsabilité mutuelle et l'examen par les pairs). Treize (13) États membres (le Bénin, le Cameroun, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi, le Mali, l'Île Maurice, le Maroc, le Niger, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie) ont chacun obtenu le score de 100% pour être sur la bonne voie.
- 3.39. Il y a une grande amélioration dans le taux de notification de cet engagement, étant donné que seulement 32 pays ont fait état de cet engagement lors du processus d'examen biennal précédent (par rapport aux 49 actuels), mais plusieurs pays doivent travailler plus dur et mettre en place ces plateformes.

3.B) Évolution des performances des États membres entre les deux cycles du processus d'EB

Évolution des performances globales des États membres

- 3.40. Dans l'ensemble, seuls 3 pays (le Rwanda, le Maroc et le Mali) sont restés sur la bonne voie dans le premier et le deuxième cycle de rapports sur l'EB. La majorité des États membres ont obtenu un score inférieur à la note de référence dans les deux cycles alors que 17 pays qui étaient en bonne voie en 2017 n'ont pas été en mesure de maintenir leurs notes en 2019. Le Ghana est reconnu comme étant le seul État membre qui est passé de 'ne pas être sur la bonne voie' dans le rapport initial d'EB en 2017 à 'être sur la bonne voie' en 2019.

3.41. Toutefois, il est important de reconnaître que, même si seuls quatre (4) États membres sont sur la bonne voie en 2019 (c'est-à-dire qu'ils ont obtenu ou dépassé la note de référence de 6,66 pour 2019), trente-deux (32) autres États membres ont amélioré leurs résultats par rapport à ceux de 2017. Ce sont: l'Angola (+127%), le Bénin (+34%), le Burkina Faso (+13%), le Burundi (+39%), le Cap-Vert (+5%), le Cameroun (+100%), la République centrafricaine (+44%), le Tchad (+77%), le Congo (+24%), la Côte d'Ivoire (+37%), la RD du Congo (+138%), Eswatini (+5%), le Gabon (+38%), la Gambie (+60%), la Guinée (+34%), le Kenya (+2%), le Libéria (+239%), le Madagascar (+59%), la Mauritanie (+12%), l'Île Maurice (+19%), Niger (+17%), le Nigéria (+52%), le Sénégal (+36%), les Seychelles (+13%), la Sierra Leone (+256%), le Soudan (+75%), la Tanzanie (+64%), le Togo (+5%), la Tunisie (+265%), l'Ouganda (+29%), la Zambie (+42%), et le Zimbabwe (+43%). Les scores ont régressé pour huit (8): le Botswana (-24%), Djibouti (-12%), la Guinée équatoriale (-32%), le Lesotho (-12%), le Malawi (-2%), le Mozambique (-1%), la Namibie (-18%) et l'Afrique du Sud (-30%). Les scores de l'Éthiopie sont restés les mêmes dans les deux cycles d'EB, pour l'Érythrée, la Guinée Bissau, le Soudan du Sud et la Somalie, il n'est pas possible de comparer les scores entre les deux cycles d'EB, car ils n'ont pas présenté de rapport dans le cycle d'EB précédent.

Évolution des performances des États membres par engagement

3.42. Engagement 1: Nouvel engagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA

3.43. Seuls le Rwanda et la Tanzanie sont restés sur la bonne voie dans les deux éditions d'EB alors que la majorité des pays (88,9%) sont passés d'être sur la bonne voie en 2017 à ne pas être sur la bonne voie en 2019. Aucun pays n'est passé de ne pas être sur la bonne voie en 2017 à être sur la bonne voie en 2019. Trois pays (la République centrafricaine, la Sierra Leone et la Tunisie) n'étaient pas toujours sur la bonne voie dans les deux éditions.

Engagement 2: Renforcement du financement des investissements dans l'agriculture

3.44. Sur les quarante-neuf (49) qui ont rendu compte sur cet engagement, aucun n'était sur la bonne voie sur le renforcement du financement des investissements en 2019. Deux États membres (les Seychelles et Eswatini) qui étaient sur la bonne voie en 2017 ont tous deux régressé pour ne plus être sur la bonne voie en 2019. Les autres États membres (45) qui n'étaient pas sur la bonne voie en 2017 ne l'étaient toujours pas en 2019. Pourtant, trente-trois (33) États membres qui n'étaient pas sur la bonne voie ont amélioré leur score en 2019, bien que cette amélioration n'ait pas été suffisante pour les mettre sur la bonne voie. Dix pays ont enregistré une baisse de leurs performances sur cet engagement.

3.45. La performance des États membres dans cet engagement a été lamentable dans les deux cycles d'examen. Compte tenu de la place centrale qu'occupe l'accroissement des investissements publics et privés dans la transformation de l'agriculture africaine, les

États membres doivent s'attaquer au problème de l'insuffisance de l'accès au financement dans le secteur agricole.

Engagement 3: Éradication de la faim d'ici 2025

3.46. À l'exception de l'Ouganda qui est passé de ne pas être sur la bonne voie en 2017 à être sur la bonne voie en 2019, tous les autres États membres n'étaient toujours pas sur la bonne voie dans les deux cycles.

Engagement 4: Réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025

3.47. Neuf (9) États membres sur quarante-neuf (49) sont sur la bonne voie en 2019, contre vingt-sept (27) pays sur quarante-sept (47) qui étaient sur la bonne voie en 2017. Sept (7) États membres (15,6%) ont réussi à être sur la bonne voie dans les deux cycles: le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Maroc, le Rwanda et la Sierra Leone. Toutefois, sur les vingt-sept (27) États membres qui étaient sur la bonne voie lors de l'EB précédent, 20 n'ont pas réussi à maintenir leurs scores au-dessus de la note de référence en 2019. Deux pays (le Bénin et la Tunisie) sont passés de ne pas être sur la bonne voie en 2017 à être sur la bonne voie en 2019, alors que tous les autres (35,6%) n'étaient toujours pas sur la bonne voie dans les deux cycles.

Engagement 5: Stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles

3.48. Vingt-neuf (29) États membres sont sur la bonne voie de se conformer à cet engagement. Sur les 36 États membres qui étaient sur une bonne voie en 2017, 22 sont restés sur une bonne voie en 2019. Sept (7) nouveaux pays - l'Angola, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Madagascar, la Sierra Leone et la Zambie - ont progressé pour être sur une bonne voie en 2019.

Engagement 6: Renforcer la résilience à la variabilité climatique

3.49. Parmi les sept (7) États membres qui étaient sur une bonne voie dans l'EB précédent, quatre (4), le Burundi, le Cap-Vert, le Maroc et le Rwanda, sont restés sur la bonne voie en 2019. Trente-six États membres ont amélioré leur score sur ce thème entre 2017 et 2019. Sept (7) d'entre eux, notamment l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, les Seychelles, la Tunisie et l'Ouganda, qui n'étaient pas sur une bonne voie en 2017 ont si bien fait qu'ils ont amélioré leur score pour se mettre sur la bonne voie en 2019. Neuf États membres ont enregistré une baisse de leur note, trois (3) d'entre eux (Guinée équatoriale, Île Maurice et Togo) ont tellement régressé qu'ils ne sont pas sur une bonne voie en 2019.

3.50. Afin de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes, les États membres doivent maintenir le cap sur cet engagement. Il y a des leçons utiles à tirer des États membres qui ont amélioré leur score pour se remettre sur la bonne voie en 2019.

Engagement 7: Renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats.

3.51. Sur les dix-huit (18) États membres qui étaient sur une bonne voie en 2017, neuf (9) ont régressé au point de ne plus être sur la bonne voie en 2019. En ce qui concerne les dix-sept (17) États membres qui n'étaient pas sur une bonne voie en 2017, seule la Tunisie est passée sur la bonne voie en 2019.

4. PERFORMANCE RÉGIONALE ET CONTINENTALE

4.A) Afrique centrale

- 4.1. Il y a neuf (9) États membres dans cette région, à savoir: l'Angola, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe. Sous la coordination conjointe de la Commission économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tous les États membres, à l'exception de Sao Tomé-et-Principe, ont présenté leurs rapports, soit un taux de transmission de 90%. Le score moyen de la région est 3,22, par rapport à l'indice de référence de 6,66 en 2019. Cela indique que la région n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA.
- 4.2. Sur les 8 États membres de la région qui ont communiqué un rapport, cinq sont en bonne voie de réaliser le processus de Malabo sur le PDDAA et un (1) seulement sur la mise en place de politiques fondées sur le PDDAA et le soutien institutionnel.
- 4.3. L'Afrique centrale n'a pas pleinement établi de mécanismes et de plateformes institutionnalisés inclusifs sur la responsabilité mutuelle du PDDAA et l'examen par les pairs, avec seulement deux (2) États membres sur la bonne voie.
- 4.4. Les dépenses publiques agricoles et l'accès au financement sont toujours très faibles avec des scores de 3,71 et 1,12 respectivement. L'accès aux intrants agricoles, à la technologie et la productivité agricole sont également encore très faibles avec des scores de 1,84 et 0,58 respectivement dans la région. À l'exception de l'indicateur sur les jeunes dans l'agriculture pour lequel la région est sur la bonne voie, la performance de la région en matière d'éradication de la pauvreté à travers l'agriculture est encore marginale.
- 4.5. Alors que la région est sur la bonne en ce qui concerne les politiques commerciales et les conditions institutionnelles intra-africaines, ses performances en matière de commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles restent difficiles avec un score de 1,38. 21.
- 4.6. Par conséquent, la région doit prêter attention à tous les sept domaines d'engagement. En outre, la région doit tenir compte de ce qui suit: - augmenter le financement des investissements agricoles; - améliorer l'accès des hommes et des femmes qui travaillent dans l'agriculture aux services financiers et de conseil; - améliorer ses systèmes de collecte des données, car la plupart des indicateurs n'ont pas fait l'objet de rapport.

4.B) Afrique orientale

- 4.7. Cette région est composée de treize (13) États membres, à savoir: le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. La région est coordonnée conjointement par la CAE, l'IGAD et le COMESA. Douze (12) pays, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la

Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda ont soumis leurs rapports. Seules les Comores n'ont pas soumis de rapport. Il est frappant de constater qu'un seul de ces pays (le Rwanda) est en voie d'honorer ses engagements 2019 de Malabo. Il n'est donc pas surprenant que la région dans son ensemble, avec un score moyen de 4,00 ne soit pas sur la bonne voie.

- 4.8. En ce qui concerne les sept domaines d'engagement de Malabo, il est inquiétant de constater que la région de l'Afrique de l'Est n'est sur la bonne voie sur aucun d'eux. La région doit accorder plus d'attention à tous les domaines d'engagement si elle veut atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo d'ici 2025.
- 4.9. La région doit accorder une attention particulière au réengagement dans le processus du PDDAA, au renforcement du financement des investissements dans l'agriculture, à l'éradication de la faim d'ici 2025, à la réduction de moitié de la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025 et au renforcement de la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats, car aucune des catégories de performance liées à ces domaines d'engagement n'est sur la bonne voie. En outre, les pays de la région doivent augmenter les ressources en vue d'améliorer les systèmes de données pour rendre compte de manière adéquate sur tous les indicateurs du cadre du PDDAA de Malabo. Néanmoins, il convient de mentionner que la région a bien réussi à améliorer les politiques et les conditions institutionnelles visant à stimuler le commerce intra-africain et à promouvoir des initiatives de renforcement de la résilience des systèmes de production au changement climatique.

4.C) Afrique du Nord

- 4.10. Cette région est composée de sept (7) États membres, à savoir: l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, la République arabe Saoudite et la Tunisie, et relève en partie de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en tant que CER. La région est coordonnée par l'UMA et la CUA. Sur les sept (7) États membres de la région, seuls trois (3) ont communiqué des données sur les progrès réalisés. Ces pays et leurs scores respectifs pour la période visée par ce rapport sont les suivants: la Mauritanie (5,95), le Maroc (6,96) et la Tunisie (6,20) et parmi eux, seul le Maroc est en bonne voie.
- 4.11. Sur les vingt-quatre catégories de performance dans l'EB, la région de l'Afrique du Nord est en bonne voie dans deux (2) catégories seulement, notamment les partenariats public-privé (PPP) inclusifs dans les chaînes de valeur des produits de base et la capacité des pays en matière de planification, de mise en œuvre et de S&E fondés sur des données probantes. Dans l'ensemble, la région n'est en bonne voie sur aucun des sept (7) domaines d'engagement de Malabo. Le score régional global est de 2,65 par rapport à la note de référence de 6,66. Par conséquent, la région dans son ensemble n'est pas sur la bonne voie.
- 4.12. La région doit faire mieux en ce qui concerne les États membres qui rendent compte sur les progrès accomplis, et intensifier également les efforts sur tous les engagements afin de se mettre sur la bonne voie.

4.D) Afrique australe

- 4.13. Cette région est composée de douze (12) États membres, à savoir: l'Angola, le Botswana, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, Eswatini, la Zambie et le Zimbabwe. Sous la coordination conjointe de la SADC et du COMESA, tous ces États membres ont soumis leurs rapports représentant un taux de soumission de 100%. La note moyenne globale de la région est de 4,27, ce qui indique qu'elle n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA lorsqu'elle est évaluée par rapport à la note de référence de 6,66 pour 2019. Toutefois, cela représente une amélioration de 9,8% de la performance par rapport au premier EB. Parmi les douze (12) États membres, aucun n'est sur la bonne voie, ce qui représente une diminution de 66,7% par rapport au nombre de pays qui étaient sur la bonne voie dans l'EB initial.
- 4.14. L'Afrique australe, en tant que région n'est sur la bonne voie sur aucun des sept engagements de Malabo dans l'EB de 2019 alors qu'elle était sur la bonne voie sur quatre engagements dans le premier EB. Les États membres dotés de systèmes de gestion des données agricoles relativement bon ont produit de meilleurs rapports pour le processus d'examen biennal. Deuxièmement, l'alignement et la mise en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les principes du PDDAA contribuent à de meilleures performances des pays (réaliser les objectifs biennaux fixés dans le processus du PDDAA de Malabo et le rendement du secteur agricole) comme illustré par le fait que cinq (5) États membres (Eswatini, Madagascar, Malawi, Île Maurice et Afrique du Sud) sont sur une bonne voie en matière de mise en œuvre du processus du PDDAA. Troisièmement, l'ouverture au commerce a contribué à de bonnes performances du commerce intrarégional (six pays sont sur la bonne voie: le Madagascar, l'Île Maurice, le Mozambique, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe).
- 4.15. La région doit prendre en considération les points suivants: accroître les dépenses publiques destinées à l'agriculture; augmenter l'accès aux intrants et aux technologies agricoles; améliorer les investissements dans le renforcement de la résilience; renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles afin de s'assurer que tous les objectifs et cibles de toutes les déclarations de Malabo soient communiqués à l'avenir; accroître la quantité et la qualité des investissements qui améliorent et soutiennent la performance du secteur agricole pour éradiquer la faim et réduire la pauvreté; favoriser la domestication des objectifs et de la Déclaration de Malabo dans leurs PNIA.

4.E) Afrique de l'Ouest

- 4.16. a région est sous la coordination de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les quinze (15) États Membres de la région sont: le Bénin, le Burkina Faso, le Cap- Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Le taux de soumission est passé de 93% (dans le rapport initial) à 100% dans le rapport

actuel. La note moyenne de la région est de 4,96, ce qui indique qu'elle n'est pas en voie de respecter les engagements de Malabo sur le PDDAA lorsqu'elle est évaluée par rapport à la note de référence de 6,66 pour 2019. Bien que la région ne soit pas en bonne voie, sa performance s'est améliorée de 36,6% par comparaison avec le dernier rapport. Parmi les quinze (15) pays, seuls deux (2) sont sur une bonne voie, à savoir: le Ghana et le Mali. Tous les douze pays qui ont présenté un rapport lors du premier EB et qui ne sont pas sur la bonne voie cette fois-ci ont amélioré leur performance antérieure avec une augmentation moyenne de 65,7%.

- 4.17. L'Afrique de l'Ouest est sur la bonne voie sur un (1) seul des sept (7) engagements de Malabo, à savoir le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles. Sur cet engagement, 14 des 15 États membres de la CEDEAO sont sur la bonne voie.
- 4.18. Sur les sept (7) États membres qui sont sur la bonne voie de tripler le commerce intra-africain de produits et services, 3 sont de la région: le Bénin, la Guinée et la Sierra Leone. La bonne performance de la région dans le commerce intra-africain de produits de base et des services agricoles peut être attribuées à divers mécanismes de facilitation des échanges, notamment la libre circulation des personnes et des biens dans la région de la CEDEAO.
- 4.19. En outre, la région a mis en place des politiques et réglementations régionales qui favorisent le commerce et facilitent la mise en œuvre de ces politiques et réglementations. Cela explique pourquoi la région dans son ensemble, y compris les 12 États membres, est sur la bonne voie en matière de PC "Politiques commerciales intra-africaines et conditions institutionnelles".
- 4.20. En outre, sur les deux catégories de performance "Processus national du PDDAA" et "Coopération, partenariat et alliance fondés sur le PDDAA", bien que la région dans son ensemble ne soit pas sur la bonne voie, dix (10) États membres sont sur la bonne voie.
- 4.21. Il convient de noter qu'aucun des États membres n'est sur la bonne voie dans les catégories de performance suivantes: Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, l'accès au financement, l'accès aux intrants et aux technologies agricoles, le PIB agricole et la réduction de la pauvreté, l'investissement dans le renforcement de la résilience, le processus d'examen biennal de l'agriculture.
- 4.22. Outre les six (6) autres engagements sur lesquels la région n'est pas sur la bonne voie, elle doit accorder une attention particulière aux catégories de performance suivantes: (i) les dépenses publiques consacrées à l'agriculture; (ii) l'accès au financement et (iii) l'accès aux intrants et aux technologies agricoles.
- 4.23. Par conséquent, les recommandations suivantes sont formulées: i) plaider en faveur de l'accroissement du financement de l'agriculture par les États membres; ii) plaider pour la promotion de l'accès des petits exploitants, y compris les femmes et les jeunes, aux services financiers, et iii) renforcer les programmes régionaux qui traitent des intrants et

des technologies agricoles et renforcer la collaboration avec les organismes de recherche (internationaux, régionaux et nationaux).

4.F) Performance continentale

- 4.24. Dans l'ensemble, le continent n'est pas en voie de réaliser les engagements de la Déclaration de Malabo, obtenant une note moyenne globale de 4,52 par rapport à la note de référence de 6,66 pour être en bonne voie. Avec un indice de référence relativement plus élevé de 6,66 au cours de la période considérée par rapport à 3,94 lors de la période précédente, le rythme des progrès sur le continent semble avoir été plus lent que prévu, ce qui a freiné l'élan acquis en 2017 lorsque sa note globale de 3,60 était alors beaucoup plus proche de l'indice de référence de 3,94. En outre, le continent n'est en bonne voie que sur un engagement "Stimuler le commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles" (Engagement 5) dans la période considérée, par rapport à être sur la bonne voie dans quatre des sept engagements de la période de rapport 2017. Le continent a perdu son statut d'être sur la bonne voie en s'engageant à nouveau dans le processus du PDDAA (engagement 1), dans la réduction de moitié de la pauvreté grâce à l'agriculture (engagement 4) et dans la responsabilité mutuelle sur les actions et les résultats (engagement 7).
- 4.25. Ce ralentissement du rythme des progrès dans cette période se traduit par le fait que seuls quatre (4) États membres (le Ghana, le Mali, le Maroc et le Rwanda) sont sur la bonne voie, contre vingt (20) au cours de la période de 2017, avec 17 des 20 pays initiaux ayant abandonné et le Ghana, qui n'était pas sur la bonne voie à l'époque, ayant rejoint les trois autres.
- 4.26. En ce qui concerne l'engagement cinq (5) Renforcer le commerce intra-africain des produits de base agricoles, le seul engagement sur lequel le continent était en bonne voie, vingt-huit (28) des quarante-neuf (49) États membres ayant soumis un rapport ont été évalué comme étant sur la bonne voie.
- 4.27. Seuls quatre (4) États membres ont atteint l'objectif de consacrer au moins 10% du total des dépenses nationales sur l'agriculture, et ce sont le Burkina Faso, le Burundi, le Mali et la Mauritanie'.

5. FAITS SAILLANTS SUR LA RÉSILIENCE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE: DÉFIS ET PERSPECTIVES

- 5.1 Pour réaliser l'engagement de Malabo de renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité du climat et aux autres risques connexes exige des mesures visant à réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance de la population africaine en renforçant la résilience des systèmes alimentaires. Cela pourrait se faire par: (i) en veillant à ce que, d'ici à 2025, 30% des ménages d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs aient amélioré leur capacité de résilience aux risques climatiques et météorologiques; (ii) augmenter les investissements dans les initiatives de renforcement de la résilience, y compris la sécurité sociale pour les travailleurs ruraux et d'autres groupes sociaux vulnérables, ainsi que pour les écosystèmes vulnérables; et (iii) intégrer la résilience et la gestion des risques dans leurs politiques, stratégies et plans d'investissement.
- 5.2 Les faits montrent que le changement climatique met à rude épreuve les systèmes alimentaires mondiaux et qu'il aggrave déjà l'insécurité alimentaire. Les effets du changement climatique peuvent être observés dans la réduction de la croissance des rendements mondiaux de blé et de maïs ainsi que les rendements de plusieurs autres cultures en Afrique (notamment le riz, le sorgho, le millet, etc.). En ce moment, les pays en développement connaissent une chaleur extrême de 20% supérieure à celle de la fin des années 1990, le nombre de personnes sous-alimentées est passé de 775 millions à plus de 820 millions entre 2014 et 2018. Après un déclin prolongé depuis 1990, la faim dans le monde semble de nouveau être en hausse puisque 10,8% des personnes dans le monde aujourd'hui ont encore faim. De plus, parmi les régions en développement, l'Afrique serait la plus exposée à un risque accru de la faim du fait de la variabilité et des changements climatiques. Les pays africains sont de plus en plus confrontés aux chocs résultant de la variabilité climatique, des événements météorologiques extrêmes (inondations et sécheresses), des migrations et d'autres incertitudes économiques qui augmentent la vulnérabilité. Par exemple, en 2019, plusieurs pays africains (le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe dans le premier épisode, et le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique dans le deuxième épisode) ont été touchés par le Idai et le cyclone Kenneth respectivement. De plus, le nord du Kenya et la Namibie ont été ravagés par la sécheresse et des semaines de canicule qui ont dévasté les rendements des cultures et brûlé les pâturages, obligeant les propriétaires de bétail à abattre ou à vendre leurs animaux.
- 5.3 Les petits exploitants agricoles qui contribuent à la majorité de la production alimentaire en Afrique sont en première ligne des impacts du changement climatique et des autres risques de catastrophe liés au changement climatique. Les écosystèmes dont ils dépendent sont de plus en plus dégradés et leur accès à des terres agricoles convenables ainsi qu'aux ressources forestières diminue. De nombreux petits exploitants agricoles produisent sur des terres marginales non irriguées qui sont affectées par la pénurie d'eau et l'érosion, tandis que le déclin des ressources halieutiques et marines menace d'autres sources importantes de revenus et de nutrition.

Les débâcles liées au changement et à la variabilité climatiques telles que les flambées des prix des denrées alimentaires réduisent le revenu réel, obligent les pauvres à vendre leurs biens, diminuent la consommation alimentaire, réduisent la diversité de leur régime alimentaire ainsi que l'accès à des aliments sûrs et de qualité tout en créant des pièges de pauvreté qui augmentent la prévalence de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

- 5.4 De plus, avec la population africaine qui devrait doubler pour atteindre 2,4 milliards en 2050, le continent doit nourrir une population en croissance rapide dans le contexte de la variabilité climatique, des phénomènes météorologiques extrêmes et des risques de catastrophe. En outre, la rareté et la dégradation croissante des ressources naturelles accroissent la sensibilité des petites exploitations agricoles aux risques climatiques, parce que les ressources dégradées sont moins capables de maintenir la productivité sous stress climatique. Il est donc crucial de renforcer la résilience des systèmes de production alimentaire et des moyens de subsistance de l'Afrique en aidant les agriculteurs et les communautés rurales à minimiser l'impact des chocs climatiques et à se rétablir dans un délai relativement court sans soumettre les pauvres à des mesures désespérées.
- 5.5 Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a souligné que l'impact le plus important du changement climatique pourrait être sur les migrations humaines - avec des millions de personnes déplacées par l'érosion des côtes, les inondations côtières et les perturbations agricoles. Cet avertissement n'a pas suffisamment été pris au sérieux puisque l'inaction a entraîné la crise migratoire actuelle.
- 5.6 Les analystes prédisent que les futurs flux de migrants climatiques seront autour de 200 millions d'habitants en 2050². L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a noté que l'impact de la migration forcée à travers le continent entrave le développement d'au moins quatre manières: i) en augmentant la pression sur les infrastructures et les services urbains, ii) en freinant la croissance économique, iii) en augmentant les risques de conflit, et iv) en entraînant une détérioration des indicateurs sanitaires, éducationnels et sociaux parmi les migrants eux-mêmes.
- 5.7 Il y a diverses initiatives qui concernent la résilience au changement climatique et la contribution de l'agriculture à la croissance économique conformément aux stratégies en cours (Agenda 2063 "L'Afrique que nous voulons", la Déclaration de Malabo de 2014 et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces initiatives comprennent les activités du Comité des chefs d'États et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine (AAA), la Commission mondiale sur l'adaptation (GCA), la coalition Just Rural Transition (JRT) et l'Initiative oasis durables (SOI).

² La migration et le changement climatique: Organisation internationale pour les migrations

- 5.8 De même, les CER ont élaboré des mécanismes pour faire face à la résilience et aux impacts du changement climatique sur l'agriculture. Elles ont pris diverses mesures telles que l'adoption de chartes par UMA: la Charte maghrébine pour la protection de l'environnement et le développement durable. L'Alliance globale des initiatives de résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR) est née, par la facilitation de CILSS, de la compréhension partagée des Sahéliens et des Africains de l'Ouest et de leurs partenaires de la communauté internationale sur la nature structurelle et chronique des crises alimentaires et nutritionnelles qui affectent les moyens de subsistance et la résilience des ménages vulnérables ainsi que la nécessité d'harmoniser les politiques et la réglementation dans la région de la CEDEAO. L'Initiative de l'IGAD sur la résilience à la sécheresse et sa durabilité (IDDRSI) et le Centre d'analyse de la sécurité alimentaire et de la résilience de l'IGAD (IFRAH) coordonnent le renforcement des capacités des ménages, des familles, des communautés et des systèmes vulnérables confrontés à l'incertitude et au risque de chocs, afin de résister et répondre efficacement aux chocs, ainsi que de se rétablir et de s'adapter de manière durable dans la région. En outre, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la CEEAC et la SADC ont délibérément pris en compte la nécessité de renforcer la résilience dans leurs politiques régionales sur le changement climatique, mis en place et rendu opérationnel le Fonds de préparation et de réponse aux catastrophes. La CEDEAO est également en train d'établir des réserves alimentaires régionales pour gérer les crises alimentaires dans la région.
- 5.9 Il convient de souligner que l'extrême vulnérabilité découle de l'exposition physique ainsi que l'intersection de nombreux facteurs sociaux, politiques, économiques et de environnementaux. Par conséquent, l'édition actuelle du rapport d'examen biennal accorde une attention particulière au thème de "la Résilience et des moyens de subsistance" pour souligner le besoin urgent d'action des États membres de l'UA.
- 5.10 Malgré les efforts entrepris par les gouvernements, le continent n'est toujours pas sur la bonne voie de réaliser le sixième engagement de Malabo sur le renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et à d'autres risques connexes. Seuls onze pays (le Burundi, le Cap-Vert, l'Éthiopie, le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, le Rwanda, les Seychelles, la Tunisie et l'Ouganda) sur les quarante-neuf pays africains qui ont communiqué un rapport sont sur la bonne voie.
- 5.11 Une analyse plus approfondie des résultats révèle que la bonne performance du Ghana et de la Mauritanie est liée à leur bonne note dans deux catégories de performance (la résilience aux risques climatiques et l'investissement dans le renforcement de la résilience) qui contribuent à la résilience climatique. Le Burundi et le Cap-Vert sont sur une bonne voie grâce à leurs efforts importants en matière d'investissements de renforcement de la résilience, alors que les pays comme l'Éthiopie, le Maroc, le Mali et le Rwanda sont sur une bonne voie en raison de leurs actions sur la résilience aux risques liés au climat.

- 5.12 Parmi les pays qui ne sont pas en bonne voie d'atteindre l'objectif de Malabo sur la résilience climatique, deux groupes peuvent être identifiés. Le premier groupe de onze pays (l'Angola, le Burkina Faso, l'Érythrée, Eswatini, la Gambie, la Guinée, le Maroc, la Namibie, le Soudan, le Togo et le Zimbabwe), en dépit de ne pas être sur la bonne voie, ont enregistré de bonnes performances dans l'une des catégories de performance: la résilience aux risques liés au climat. Le deuxième groupe de vingt-sept pays (le Bénin, le Botswana, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Djibouti, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Madagascar, le Malawi, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone, la Somalie, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie) ne sont pas en bonne voie dans deux catégories de performance: la résilience aux risques liés au climat, et l'investissement dans le renforcement de résilience.
- 5.13 L'analyse régionale montre qu'aucune des cinq (5) régions n'est sur une bonne voie en ce qui concerne les efforts visant à accroître la résilience au changement climatique. La région de l'Afrique de l'Est n'est pas sur la bonne voie mais des efforts importants ont été faits en vue d'accroître la résilience aux risques climatiques. Les autres régions (l'Afrique centrale, l'Afrique australe, l'Afrique de l'Ouest et du Nord) n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs de Malabo en matière de résilience aux risques climatiques et d'investissement dans le renforcement de la résilience. La résilience dans le secteur agricole est d'une grande importance étant donné que l'agriculture joue un rôle primordial dans les économies de la plupart des pays africains. Les résultats montrent que vingt-deux pays (40%) ont respecté l'engagement sur l'amélioration de la résilience des ménages d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs aux chocs climatiques et météorologiques. Seuls quatorze pays (25%) sont sur une bonne voie en ce qui concerne la part des terres agricoles qui font l'objet de pratiques de gestion durable des terres et de l'eau. Tous les gouvernements africains (soit 100%) ne sont pas sur la bonne voie en ce qui concerne les lignes budgétaires destinées à répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement de la résilience.
- 5.14 Dans l'ensemble, le continent n'est pas non plus sur la bonne voie en ce qui concerne les indicateurs de résilience au changement climatique (part des terres agricoles sous des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau; existence de lignes budgétaires gouvernementales pour répondre aux besoins de dépenses sur les initiatives de renforcement de la résilience).
- 5.15 Le continent doit accélérer le progrès vers le renforcement de la résilience climatique des systèmes alimentaires africains, conformément à l'Agenda 2063 'L'Afrique que nous voulons', aux Engagements de Malabo en 2014, et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.
- 5.16 Les États membres doivent faire preuve d'une ferme volonté de renforcer la résilience au changement climatique dans le cadre des mesures suivantes qui sont conformes aux recommandations de la Commission mondiale sur l'adaptation: i)- inclure des stratégies

pour renforcer la résilience aux changements climatiques dans les plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) des États membres, en veillant à ce que l'adaptation et la résilience soit au cœur des stratégies des États Membres, en prévoyant notamment des filets de sécurité sociale pour les plus vulnérables, en concevant des plans complets de gestion des risques assortis d'outils financiers appropriés pour gérer les risques, y compris des dispositions budgétaires appropriées; ii)- cibler les petits exploitants agricoles comme principaux agents du changement, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes dans le cadre de partenariats délibérés pour des interventions de résilience en vue de mettre en place des systèmes alimentaires résilients en soutenant le développement de la chaîne de valeur, l'accès aux marchés et l'adoption d'une assurance contre les intempéries pour protéger les investissements au niveau des exploitations; iii)- soutenir la recherche pour le développement (R4D) en augmentant l'allocation budgétaire à la recherche et la création d'un environnement propice qui stimulera l'implication et l'accroissement des investissements du secteur privé dans la production de technologies (telles que les cultures résistantes et les races animales) ainsi que les preuves et les connaissances nécessaires à la mise en place de systèmes alimentaires résilients au climat; iv)- Renforcer l'analyse des données climatiques et consolider les systèmes d'alerte précoce et d'action rapide (EWEA) afin de protéger les moyens de subsistance et fournir des informations cruciales à la prise de décision au niveau des agriculteurs. Cela appuiera les services consultatifs agricoles éclairés par des informations climatiques, en tirant parti des plateformes numériques, le cas échéant, pour éclairer les choix des agriculteurs; et v)- créer des plateformes de connaissances accessibles et le partage des connaissances sur les normes techniques et les meilleures pratiques liées à la mesure de la résilience: développer des instruments de suivi pour le suivi efficace des changements dans la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires à l'intention des décideurs et des praticiens, selon le besoin, pour les rapports sur le rendement des initiatives et des interventions.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.A) Conclusions et principaux points forts du rapport d'EB 2019

- 6.1 La Déclaration de Malabo a été adoptée en 2014. Les États membres de l'UA étaient tenu d'avoir élaboré des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) conformes d'ici 2018, en tant qu'instruments clés pour la mise en œuvre des programmes visant à respecter les 7 engagements de Malabo. The Malabo. Malheureusement, ce n'est pas tous les États membres qui ont achevé ce processus. Cela a beaucoup contribué à ce que le continent ne soit pas sur la bonne voie dans le respect des engagements. Il est urgent d'agir à ce sujet.
- 6.2 L'examen biennal continue d'inspirer un grand intérêt et le dialogue sur la transformation agricole en Afrique comme souhaité par la Déclaration de Malabo. Le processus d'examen biennal et la fiche d'évaluation de la transformation de l'agriculture en Afrique qui en résulte, ainsi que le Tableau de bord de la réforme agricole de Malabo sont des instruments importants dans la facilitation des mécanismes d'examen par les pairs inscrits dans les principes de l'UA et de l'Agenda initial du NEPAD.
- 6.3 Sur deux cycles d'EB, il a été observé que les États membres dont les systèmes nationaux de données sont relativement avancés et bien intégrés à d'autres mécanismes de notification au niveau national, régional et mondial, produisent généralement des rapports de meilleure qualité sur l'EB.
- 6.4 Les résultats du deuxième Rapport d'examen biennal indiquent que le continent dans son ensemble n'est pas en bonne voie de réaliser les objectifs et les cibles de la Déclaration de Malabo d'ici 2025, mais que des progrès positifs sont réalisés. Dans ce deuxième rapport, seuls quatre (4) États membres sont sur la bonne voie par rapport à vingt (20) États membres dans le rapport initial de 2017. Si, globalement, des progrès ont été réalisés par les États membres, leur rythme est beaucoup plus lent que nécessaire.
- 6.5 Le Ghana est le seul pays qui est passé de ne pas être sur la bonne voie dans le premier EB à être sur la bonne voie dans le rapport actuel. Inversement, dix-sept (17) États membres ont régressé de la situation 'd'être sur la bonne voie' à 'ne pas être sur la bonne voie'.
- 6.6 Plusieurs États membres ont été incapables de communiquer un rapport sur certains indicateurs parce qu'ils n'avaient pas de données dans leurs systèmes agricoles nationaux. Par exemple, seuls dix-neuf (19) et vingt-deux (22) États membres ont été en mesure de faire rapport sur la réduction des pertes après récolte, et sur la proportion de femmes autonomisées dans l'agriculture, respectivement, alors que ces questions sont des points importants dans la Déclaration de Malabo.
- 6.7 Six États membres n'ont soumis de rapport sur aucun des quarante-sept (47) indicateurs. Il s'agit de: l'Algérie, les Comores, l'Égypte, la Libye, le Sao Tomé-et-Principe et la République sahraouie.

- 6.8 Il est important de noter que, même si le changement et la variabilité climatique constituent une menace importante à la transformation agricole en Afrique, dans l'ensemble, le continent n'est pas sur une bonne voie en matière des indicateurs liés à la résilience au changement climatique. Une attention particulière devrait être accordée à cette question afin de s'assurer que des mécanismes appropriés sont en place pour répondre à ces chocs.
- 6.9 Il convient également de noter que les États membres n'ont pas complètement accéléré la mise en œuvre du processus du PDDAA. Celui-ci est fondamental à l'adoption et à la domestication de la Déclaration de Malabo. De même, les États membres obtiennent de mauvais résultats sur l'engagement relatif à l'accroissement du financement des investissements agricoles, tous les États membres qui ont fait rapport ne sont pas sur la bonne voie.

6.B) Recommandations

- 6.10 Il est recommandé que les États membres de l'UA, en collaboration avec toutes les parties prenantes, organisent un processus de dialogue national pour réfléchir et discuter des résultats de ce rapport d'examen biennal en vue d'hierarchiser et d'élaborer des réponses politiques et programmatiques visant à accélérer la réalisation de la Déclaration de Malabo.
- 6.11 En outre, il est recommandé que l'UA procède à un examen sur la manière le rapport d'EB est utilisé par les États membres pour conduire la transformation de l'agriculture. Ces rapports analytiques devraient être présentés et faire l'objet de discussion dans les forums de l'UA, notamment la plateforme de partenariat du PDDAA, la Retraite des secrétaires permanents sur le PDDAA et le Forum d'apprentissage entre pairs.
- 6.12 Le PDDAA en général, et le processus d'EB en particulier, exigent un leadership et un engagement politique plus fort ainsi que la capacité requise à tous les niveaux en vue de susciter l'adhésion de l'ensemble du gouvernement et des parties prenantes au financement et à la mise en œuvre des principales recommandations.
- 6.13 Les États membres de l'UA sont instamment invités à concevoir, financer et mettre en œuvre des programmes et projets prioritaires soigneusement sélectionnés afin d'accélérer la réalisation des sept engagements de Malabo. À cet égard, les États membres devraient redoubler les efforts en vue d'élaborer et mettre en œuvre des PNIA de haute qualité conformes aux normes de Malabo. L'établissement d'un bilan de bonne mise en œuvre étayé par des système de dépenses publiques efficaces contribuera également à attirer des investissements supplémentaires de la part du gouvernement et de divers partenaires.
- 6.14 Les résultats du processus d'EB, y compris les priorités identifiées, devraient informer les futurs partenariats et la programmation entre les institutions de l'UA et les États membres d'une part, et les partenaires d'autre part, pour assurer l'alignement et l'engagement au processus d'EB en particulier, et du PDDAA en général.

- 6.15 Jusqu'à présent, le système de responsabilité mutuelle du PDDAA, mené à travers le processus d'EB, était basé sur les rapports et l'engagement, en grande partie des États membres de l'UA et des institutions de l'UA. Ce rapport recommande le renforcement des systèmes de responsabilité mutuelle afin d'inclure la responsabilité sur les actions et les résultats par un plus large éventail de partenaires, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile.
- 6.16 Les Communautés économiques régionales jouent un rôle essentiel dans le soutien à la production de rapports nationaux d'examen biennal de qualité de leurs États membres, car ils sont chargés de contrôler l'intégralité des rapports individuels avant de les envoyer à l'UA. En tant que tel, il est important que la capacité des CER est renforcé en matière de ressources humaines et financières pour poursuivre ce rôle essentiel.
- 6.17 Le continent doit accélérer les progrès vers l'instauration d'un système alimentaire africain résilient au climat.

Améliorer le processus d'EB et les capacités des pays en matière de données

- 6.18 Les États membres devraient intégrer le processus de collecte des données de l'EB dans les systèmes nationaux et régionaux de collecte de données. Ces améliorations pourraient inclure des innovations dans la méthodologie de collecte de données à l'aide de nouvelles technologies au niveau national avec des connexions au système d'EB électronique de l'UA.
- 6.19 Les États membres et les partenaires techniques doivent investir dans le renforcement des systèmes de données nationaux et des capacités pour leur permettre de produire des données adéquates et de qualité sur tous les indicateurs du PDDAA afin de soutenir la production de rapports d'examen biennal de haute qualité.
- 6.20 Les partenaires devraient allouer des ressources suffisantes pour aider les groupes de travail techniques à élaborer les rapports d'EB. En particulier, l'UA et les CER, avec l'appui des partenaires techniques, devraient mettre en place une équipe de bas qui s'occupera spécifiquement de l'EB afin d'améliorer l'efficacité du processus d'EB.
- 6.21 L'UA et les États membres doivent élaborer et renforcer des mécanismes d'apprentissage par les pairs. Un apprentissage et des échanges entre pairs bien structurés devraient faire partie intégrante du processus du PDDAA.

Prix proposés pour l'examen biennal de 2019

- 6.22 Pour ce cycle d'EB, les prix suivants sont proposés pour récompenser les performances exemplaires des pays: i) Prix d'or de l'Examen biennal de Malabo, décerné à la meilleure note globale: à la République du Rwanda; ii) Prix d'argent de l'Examen biennal de Malabo, décerné à la deuxième meilleure note globale: au Royaume du Maroc; iii) Prix de bronze de l'Examen biennal de Malabo, décerné à la troisième meilleure note globale: à la République du Mali; iv) Prix de l'Examen biennal de Malabo de la plus grande amélioration dans les résultats par rapport à l'examen précédent, décerné: à la République de Tunisie; v) Prix de l'Examen biennal de Malabo de la meilleure

performance sur le thème de l'année, "Renforcer la résilience et les moyens de subsistance" décerné: au Royaume du Maroc; et vi) Mention spéciale décernée à la République du Ghana qui est le seul pays à être passé de la situation de 'ne pas être sur la bonne voie' lors de l'examen initial à la situation d' 'être sur la bonne voie' dans le deuxième examen biennal.

7. PERFORMANCE INDIVIDUELLE DES ÉTATS MEMBRES : LES FICHES DE PERFORMANCE DES PAYS

8. ANNEXE: BASE DE DONNÉES, DONNÉES BRUTES DES PAYS



Printed by AUC DCMP Printing Unit